

## CONSEIL D'ADMINISTRATION – 2021/2022

### PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE N°2

Du 25/11/2021

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du CA du 19/10/21
2. Décisions Budgétaires Modificatives
3. Budget prévisionnel 2022
4. Contrats et conventions
5. IMP 2021-2022
6. Sorties scolaires
7. Questions diverses

#### Liste des présents au Conseil d'administration du

	<b>Titulaire</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent / excusé</b>	<b>Suppléé par</b>
Principal	ZEHR Fabrice	X		
Principale adjointe	JEAN Sylviane	X		
Gestionnaire	BRESSOLETTE Sophie	X		
CPE	MENARD Philippe	X		
Représentants du Conseil départemental	DANIS Vincent		X	M Fayet
	GUILLOT François		X	
Représentant de la commune	LANDREAU Jean-Pierre	X		
Personnalité qualifiée				
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	GERBAUD Pascal	X		
	LERAY Méлина	X		
	REUZE Bérengère	X		
	ROTH Jean-Marie	X		

	FOUCHER Isabelle		X	Mme COSQUER
	BOUCHARD Caroline	X		
Représentants des personnels A.T.S.S	BOULANGER Nathalie	X		
	BROSSEAU Quentin		X	
Représentants des parents	CAILLAUD Delphine	X		
	BONHOMME Patrice		X	RENAUD NADINE
	DOUTEAU-POIROUX Amandine		X	
	LELOUARD Jean-Bernard		X	
	REVEILLERE Marie		X	
	MENGUY Matthieu	X		
Représentants des élèves	GUERIN Kyllian	X		
	CHARRON Chloé	X		

## Préambule

Le secrétariat de séance est confié à un représentant des parents d'élèves

Le quorum (14) est atteint.

Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h

### **1) Approbation du procès-verbal du CA du 19/10/2021**

Vote n°1

Votants : 18	Pour : 18	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

### **2) Décisions budgétaires modificatives**

Mme la Gestionnaire présente une DBM n° 9 pour information relative à une subvention complémentaire de 6870 € du conseil départemental pour les transports par car jusqu'au Val de Moine.

Elle présente également la DBM N°10 pour vote portant sur un prélèvement 4 500 € sur le fonds de roulement pour abonder le service logistique (dépenses supérieures aux crédits ouverts, notamment suite à des dépenses de maintenance importantes liées à l'ascenseur et à des travaux d'électricité). Si cette somme n'est pas consommée, elle retournera dans le fonds de roulement. Après prélèvement, le montant du fonds de roulement sera de 71 012,66 €.

Vote n°2 : DBM pour vote

Votants : 18	Pour : 18	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

### 3) Budget prévisionnel 2022 du collège

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel. Elle rappelle que :

- Le budget est une prévision.
- Il est révisé en cours d'année via les DBM.
- Le budget est un maximum à ne pas dépasser en dépenses.
- Le vote du CA porte sur le montant des services, le détail étant présenté pour information.

Elle détaille également les services qui composent le budget (services généraux)

- AP : Activités pédagogiques
- VE : Vie de l'élève
- ALO : Administration et Logistique
- SRH : Restauration et d'hébergement
- SBN : Bourses Nationales

Chaque service est divisé en domaines et en activités. Pour les activités :

- si le code commence par 0 : c'est un code créé à l'initiative de l'établissement,
- si le code commence par 1 : cela concerne une dépense relative au crédit d'État,
- si le code commence par 2 : il concerne une subvention du Conseil Départemental

Mme le Gestionnaire décrit des principales d'évolution par rapport au budget 2021.

- Diminution du montant net de la dotation de fonctionnement du CD44

Mme la gestionnaire présente l'évolution de la DGH. La dotation 2022 est en diminution de 5,17% par rapport à 2021 (- 4 942 €).

Le niveau des réserves du collège au dernier compte financier (44 878 €) étant supérieur à 40% de la dotation (40 832 €), la dotation 2022 est imputée de 10 %. Une reprise de 1 270 euros est également soustraite à la dotation globale pour les vêtements de travail qui sont fournis aux agents par le conseil départemental.

Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi la DGF diminue plus vite que le nombre d'élèves. Mme la Gestionnaire explique que d'autres critères entrent dans le calcul et notamment les charges de fonctionnement enregistrées aux exercices précédents. Il y a également application d'un coefficient pondérateur défavorable depuis que le collège a dépassé les 600 élèves. M. le représentant du département ajoute que le conseil départemental a évalué à plus de 4 millions d'euros les fonds de roulement de l'ensemble des collèges du département. Le système de la « réfaction » (variation du montant de la dotation à la baisse en fonction du montant des réserves) a donc été mis en place pour limiter cette somme. M. le Principal précise que les collèges n'ont pas vocation à constituer de l'épargne.

- Service AP : augmentation du budget lecture et maintien des crédits pour le projet vélo

Il y a une augmentation des crédits alloués aux projets autour de la lecture (+ 2 400 €). Une représentante des professeurs demande s'il est envisageable d'acheter des livres d'occasion. Cela pourrait être envisagé.

Des crédits à hauteur de 1000 euros sont à nouveau ouverts pour le projet vélo.

- Service restauration : prévision de recettes et donc de dépenses en baisse.

Dans ce service, les dépenses doivent être égales aux recettes. Avec la baisse du nombre d'élèves, il faut actualiser les prévisions de charges.

- Service ALO : déséquilibre de ce service



Il y a un déséquilibre sur ce service en raison des amortissements. Cela n'a donc pas d'influence sur le fonds de roulement.

Pour finir, Mme la Gestionnaire présente, pour information, l'état des emplois avec les montants valorisés par structure (Etat et conseil départemental) pour l'ensemble des personnels qui travaillent au collège.

Vote n°3 : Budget prévisionnel 2022

Votants : 18	Pour : 18	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

Mme la Gestionnaire explique qu'il est demandé au Conseil d'Administration de donner une délégation au chef d'établissement pour la signature des marchés, dont l'incidence financière est annuelle, pour éviter de convoquer le conseil d'administration pour chaque marché.

Vote n°4 : Délégation au chef d'établissement

Votants : 18	Pour : 18	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

#### 4) Contrats et conventions

Départ de M. Ménard à 19h03, départ de Mme Boulanger à 19h16. Le nombre de votants passe à 16.

M. le Principal présente les conventions suivantes :

- Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble : Dans le cadre du parcours PEAC, un projet de photo et de création sonore aura lieu sur une bonne partie de l'année. Ce projet s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement. Cela concerne deux classes de sixième avec Mme Gilet.
- Utilisation des équipements sportifs de la ville de Clisson jusqu'en 2023 : le représentant du département rappelle que le CD44, qui a financé le complexe sportif de la Blairie à hauteur de 75 %, a négocié la gratuité pour son utilisation par le collège pendant 30 ans. Des précisions sur la facturation seront demandées à la Ville de Clisson mais la convention sera votée en l'état.
- ALIP : convention de partenariat avec l'association des librairies indépendantes en Pays de Loire portant sur un projet autour de la lecture avec un bon d'achat de 20€ attribué à chaque élève d'une classe.
- FAL44-Ligue de l'enseignement : convention de partenariat pour des ateliers portant sur l'égalité fille-garçon pour 3 classes de 4ème (échanges en classe sur 2 jours avec 2 interventions par classe). D'autres manifestations seront proposées sur cette thématique dans le collège.
- Lycée Atlantique : convention d'assistance informatique pour le réseau administratif.

Vote n°5 portant sur l'ensemble des conventions

Votants : 16	Pour : 16	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

#### 5) IMP

Une IMP est une indemnité pour mission particulière. Elle sert à rémunérer une activité menée pour les élèves hors présence élève. Monsieur le Principal précise que l'organisation des IMP n'a pas été complètement discutée avec le corps professoral. Ce sera fait lors d'une prochaine réunion pédagogique. Le conseil

d'administration sera alors amené à prendre une décision sur les IMP restantes. Il y a des taux qui sont fléchés, d'autres sont décidés par l'établissement. Les IMP mises au vote aujourd'hui sont :

- Coordination EPS M. Gerbaud
- RUPN M. Deurveilher
- Décrochage scolaire M. Ménard
- Assistant de prévention M. Brotons
- Devoirs faits Mme Le Breton
- PEAC Mme Gilet
- GAR Mme Liard
- Développement durable Mme Leray
- Professeurs principaux de 3e et 6e
- PSC1 M. Delélis
- Référente citoyenneté Mme Papillon

Vote n°6 IMP

Votants : 16	Pour : 16	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

### Sorties scolaires

M. le Principal présente le tableau prévisionnel des sorties organisées entre janvier et juin 2022 avec le coût prévisionnel des entrées. Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi le coût du transport n'est pas indiqué systématiquement. Mme la Gestionnaire répond qu'elle ne dispose pas de tous les devis, et qu'en raison de la pandémie elle sollicite les entreprises de transport dans un délai réduit.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il y a des critères dans le choix des sorties financées par l'établissement. M. le Principal répond qu'il n'a, à ce jour, refusé aucune sortie depuis son arrivée au collège et qu'aucune participation financière n'est demandée aux familles pour les sorties sans nuitée. A partir du moment où les sorties respectent les règles et se font dans le cadre du projet d'établissement, il n'a pas à les refuser.

M. le Principal demande au Conseil d'administration d'autoriser ces sorties.

Vote n°7 Liste prévisionnelle des sorties

Votants : 16	Pour : 16	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé, le Président du Conseil d'administration clôt la séance à 19h43.

Le secrétaire de séance

Matthieu MENGUY



Le Principal

Fabrice ZEHRE

